

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 112

présenté par  
M. Gibbes

-----

**ARTICLE 5**

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Outre le diagnostic économique, social, financier et environnemental, un état des lieux des transferts de compétences et de charges est réalisé au préalable. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'élaboration d'un plan de convergence passe nécessairement par un état des lieux complet des transferts de compétences et de charges de ces jeunes collectivités.